

Soins médicaux—Loi

Je serai heureux de discuter en profondeur en comité du contenu et des objectifs de ce projet de loi dès qu'on pourra convoquer le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. J'espère que ces études détaillées feront prendre conscience à l'opposition que ce bill répond à une nécessité du moment.

M. Orlikow: Dites cela aux provinces.

M. Lalonde: Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a parlé à maintes reprises et je crois qu'il pourrait écouter un peu. Le député du Yukon a mentionné la représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest aux conférences fédérales-provinciales. Il a soulevé la question de la conférence des ministres de la Santé, mais je prétends que cette question est évidemment beaucoup plus vaste—car elle a trait à toutes les conférences fédérales-provinciales et au rôle qui devrait être accordé aux deux territoires par rapport aux provinces et au gouvernement fédéral.

J'ai déjà signalé que les représentants élus ou des fonctionnaires désignés des Territoires étaient les bienvenus à ces conférences. Ils sont régulièrement invités. Ils peuvent y participer à titre d'observateurs ou comme membres de la délégation fédérale. Ma porte leur est toujours ouverte et j'ai des contacts réguliers et fréquents avec eux. Je dirais même qu'ils se trouvent dans une situation privilégiée car ils peuvent s'entretenir, s'ils le désirent, avec les ministres fédéraux et les fonctionnaires à la phase initiale de l'élaboration d'une politique; il leur incombe de saisir les occasions qui leur sont offertes comme membres de la délégation fédérale. Bien entendu, je comprends leur désir de participer à ces conférences en tant que membres à part entière, mais c'est là une question qui dépasse amplement le domaine de la santé et du bien-être social.

Quant au transfert des services médicaux au Yukon, je pense que le député soulève cette question un peu tard. J'ai accepté ce transfert au cours de l'année qui vient de s'écouler. Parlant de ce sujet, le député a fait une comparaison avec la route de l'Alaska. Je ne crois pas qu'elle soit très bien choisie, parce qu'un régime de soins médicaux ne ressemble pas beaucoup à une route; c'est un domaine très complexe, qui exige une grande prudence. Le calendrier que j'ai proposé a été accepté par les représentants élus du Nord, qui n'y voient aucune objection. Sauf erreur, ce transfert progresse normalement et je suis certainement impatient de voir le Yukon administrer entièrement les services médicaux pour ses propres citoyens. Il est évident que cela demandera la collaboration de tous et prendra quelque temps.

● (1530)

Quant à la question qui a été soulevée à l'égard de M. Connolly en particulier, j'ai fait des recherches avec mes fonctionnaires et je n'ai trouvé aucune preuve qu'il ait menacé de démissionner, comme on l'a prétendu. Néanmoins, le député a soulevé une question de droit que le ministre de la Justice (M. Basford) vaudra, j'en suis sûr, étudier avec ses fonctionnaires.

Puis-je profiter des trois minutes qui me restent pour remercier tout d'abord tous les députés de ce côté-ci de la Chambre de leur participation au débat. Dix-huit députés y ont pris part et après avoir entendu leurs discours ou les avoir lus lorsque je ne pouvais pas venir à la Chambre, je

[M. Lalonde.]

n'hésite aucunement à dire que ces 18 discours ont été bien meilleurs que les discours des 62 députés de l'opposition. Les déclarations les plus absurdes qui ont été faites au cours de ce débat, ont été faites par l'opposition et les pires par le NPD.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le ministre a la parole.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je suis navré de froisser les députés de l'opposition, mais je crois qu'ils commencent à se rendre compte de l'erreur qu'ils ont faite en s'opposant au projet de loi. Des députés d'en face ont dit que ce bill allait sonner le glas de l'assurance-hospitalisation. Or, il n'a rien à voir avec l'assurance-hospitalisation. Je comprends que des membres de l'opposition officielle, surtout des députés ontariens, aient pu soulever cette question, mais c'était tout à fait hors de propos: ils auraient dû être députés à l'assemblée législative de l'Ontario, pas à la Chambre des communes.

Un autre reproche qu'on a fait régulièrement, c'est qu'il y aurait eu un manque de consultation fédérale-provinciale. Si un sujet a fait l'objet de consultation depuis trois ou quatre ans, c'est celui-ci. Nous avons eu des rencontres régulières entre ministres et fonctionnaires et les discussions ont été extrêmement fructueuses. Certains députés de l'opposition qui ont fait des discours dans ce débat ont été comme des voix venues du passé. Ils vivent dans un autre âge et sont tout à fait étrangers à ce qui s'est passé dans ce domaine depuis quelques années. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard, monsieur l'Orateur. Dans le bref délai qui m'est imparti, je dirai simplement que de nombreuses consultations ont eu lieu, non seulement au sujet de ce bill, mais sur toute la question des services médicaux. Hier ou avant-hier, il y a eu une réunion des sous-ministres qui s'est très bien passée. Je dois moi-même les rencontrer à la fin du mois d'avril, et je suis certain que tout ira également pour le mieux.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 3 h 35, conformément aux dispositions de l'article 75c du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de l'étape de la deuxième lecture du bill dont la Chambre est saisie. Le vote porte sur l'amendement. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés. Le timbre sonnera pendant 15 minutes.

● (1550)

Et le timbre ayant dûment sonné: